

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **2 octobre 2017** à 20h10.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #3 - Nathalie Laplante
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Jacques Bergeron
Siège #6 - Richard Nadeau

Est/sont absents à cette séance:

Siège #2 - Bernard Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves d'Anjou.
Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2017-10
5460**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Séance ordinaire du 11 septembre 2017
- 4 - RAPPORT DES ÉLUS**
- 5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**
- 6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 7.1** - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 7.2** - Acceptation des dépenses
 - 7.3** - Embauche officielle de l'adjointe administrative
 - 7.4** - Rémunération du personnel électoral
 - 7.5** - Résolution d'appui pour la Municipalité de Piopolis pour l'installation d'un belvédère sur le chemin de Bury
 - 7.6** - Renouvellement de l'offre de services juridiques avec Monty Sylvestre pour l'année 2018
 - 7.7** - Offre d'achat reçue pour l'achat d'un terrain de la Municipalité de Milan, partie du lot # 4 501 740
 - 7.8** - Programmation de travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040) - Exercice financier 2017-2018
 - 7.9** - Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2018
- 8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS**
 - 8.1** - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
- 11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
- 12 - LÉGISLATION**
- 13 - VARIA**
 - 13.1** - Prochaine séance ordinaire du conseil
- 14 - CORRESPONDANCE**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2017-10 5461 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-10 5462 3.1 - Séance ordinaire du 11 septembre 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 septembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - RAPPORT DES ÉLUS

Le maire fait un compte rendu de sa dernière rencontre à la MRC du Granit.

5 - RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

L'inspecteur en bâtiment et environnement présente son rapport concernant le nombre de permis et certificats émis: pour la période du mois de septembre 2017.

Construction : 3
Rénovation : 3
Captage d'eau : aucun
Installation septique : aucun
Lotissement : aucun
Accès à la voie publique : aucun
Dérogation mineure : aucun
Autorisation abattage d'arbres : 1
Émissions de constats d'infraction suite à la tournée des nuisances: aucun
Vérification sporadique des installations septiques non conformes, non polluantes: aucun

Vérification sporadiques des camps de chasse et chalets en regard:

- des services de collecte des ordures ménagères et sélectives des installations septiques: aucun
- des captages d'eau: aucun
- des nuisances: aucun
- autres infractions : aucun

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

7 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

**2017-10
5463 7.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses**

La directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses soit approuvé.

ADOPTÉE

**2017-10
5464 7.2 - Acceptation des dépenses**

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les dépenses soient approuvées.

Administration: chèque no.1312 au chèque no.1338 pour un montant total de 37 412.14\$

Salaires: chèque no. 1887 au chèque no. 1905 pour un montant total de 7 076.17\$

Les déductions à la source au fédéral s'élèvent à 905.84\$

Les déductions à la source au provincial s'élèvent à 2 203.63\$

L'encaisse en date du 30 septembre 2017 est de 231 371.43\$

ADOPTÉE

**2017-10
5465 7.3 - Embauche officielle de l'adjointe administrative**

Madame Mylène Legendre a complété avec succès sa période de probation. IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité de faire l'embauche officielle de Mme Legendre. Le taux horaire sera de 16,50\$/ l'heure et sera ajusté selon les critères d'augmentations salariales de la Municipalité de Milan.

ADOPTÉE

**2017-10
5466 7.4 - Rémunération du personnel électoral**

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'adopter la rémunération du personnel électoral qui a été déposé selon la réglementation du règlement du Ministre responsable des Affaires municipales et de la Loi sur les élections et les référendums.

ADOPTÉE

**2017-10
5467 7.5 - Résolution d'appui pour la Municipalité de Piopolis pour l'installation d'un belvédère sur le chemin de Bury**

Résolution d'appui pour la Municipalité de Piopolis pour l'installation d'un belvédère sur le chemin de Bury

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis projette l'installation d'un belvédère sur le chemin de Bury;

ATTENDU QUE ce projet apparaît au plan de développement et au plan triennal d'immobilisation de la Municipalité;

ATTENDU QUE les propriétaires du terrain collaborent avec la Municipalité à la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE l'installation d'un belvédère sur le chemin de Bury contribuerait à la mise en valeur de la Route des Sommets;

ATTENDU QUE l'installation d'un belvédère sur le chemin de Bury rendrait plus sécuritaire les arrêts des automobilistes qui souhaitent observer le paysage grandiose;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention au Fonds de développement des territoires de la MRC du Granit.

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet de la Municipalité de Piopolis d'installer un belvédère sur le chemin de Bury.

**2017-10
5468 7.6 - Renouvellement de l'offre de services juridiques avec Monty Sylvestre pour l'année 2018**

Renouvellement de l'offre de services juridiques avec Monty Sylvestre pour 2018

IL EST PROPOSÉ par Richard Nadeau et résolu à l'unanimité de renouveler l'offre de service de Monty Sylvestre pour les services juridiques de la Municipalité de Milan pour l'année 2018, selon l'offre de service ci-jointe.

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

ADOPTÉ

**2017-10
5469 7.7 - Offre d'achat reçue pour l'achat d'un terrain de la Municipalité de Milan, partie du lot # 4 501 740**

Offre d'achat reçue de Mme. Nicole Morin pour l'achat d'une partie du lot # 4 501 740

CONSIDÉRANT QUE le terrain se trouve devant la résidence de Mme Morin;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du terrain est de 212.7 mètres carrés moins la partie de l'entrée de cour qui est de 28 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE Mme. Nicole Morin accepte de payer 1.25\$ du mètre carré;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nicole Morin assumera les frais notariés et les frais d'arpentage;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nicole Morin accordera à la Municipalité de Milan une servitude pour l'entretien et la réparation de l'infrastructure municipale (égout);

CONSIDÉRANT QUE Mme Nicole Morin accordera à la Fabrique de Milan une servitude pour l'entretien et la réparation de la croix lumineuse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu par la majorité des membres du conseil, car Richard Nadeau se retire de la décision:

QUE la Municipalité de Milan accepte l'offre d'achat de Mme. Nicole Morin aux conditions ci-haut mentionnées et au montant de 230,88\$,

MAIS CONDITIONNELLEMENT À CE QUE LE LITIGE CONCERNANT LE BORNAGE DES LOTS 4 501 055 ET 4 501 039 SOIT RÈGLÉ.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Milan soient autorisés à signer tous les documents requis, pour et au nom de la Municipalité de Milan.

ADOPTÉE

2017-10 5470 7.8 - Programmation de travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040) - Exercice financier 2017-2018

Programmation de travaux TECQ 2014-2018 - Milan (30040) - Exercice financier 2017-2018

Travaux de priorité 4 - Amélioration des infrastructures municipales - Changements des portes du centre communautaire, changement des fenêtres au sous-sol du centre communautaire et du bureau municipal et amélioration électrique au centre communautaire.

Montant total des travaux : 14 401,51\$

ATTENDU QUE:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST RÉSOLU QUE:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

IL EST PROPOSÉ par Nathalie Laplante et résolu à l'unanimité de produire la programmation de travaux et de la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement pour les travaux réalisés.

ADOPTÉE

2017-10 5471 7.9 - Renouvellement du contrat d'assurance municipale avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'année 2018

IL EST PROPOSÉ par René Turcotte et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement du contrat d'assurance municipale, sans les protections additionnelles, avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018, au montant de 11 720,00\$.

ADOPTÉE

8 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

8.1 - Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

L'inspecteur municipal et de voirie dépose son rapport pour la période du mois de septembre 2017.

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

12 - LÉGISLATION

13 - VARIA

Le varia demeure ouvert.

2017-10 13.1 - Prochaine séance ordinaire du conseil
5472

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 13 novembre à 20h.

14 - CORRESPONDANCE

2017-10 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
5473

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bergeron et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20h45.

ADOPTÉE

Yves d'Anjou, maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je déclare que nous avons les crédits nécessaires pour couvrir les dépenses engagées lors de la présente séance. Certificat de crédit no: 2017-10